

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT et Nicole MAGALLON ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Jonathan LANCELOT, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : Agnès PISSY représentée par Christian VANWONTERGHEM, Bruno HEMERY.

Secrétaire de séance : C. PIETAIN

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 28/04/2017.

Délibère favorablement...

- Pour la prise en compte du projet de cahier des charges proposé par le CAUE pour le choix d'un bureau d'études afin de réaliser le PLU et demande au maire de procéder à la parution de l'offre et de conduire la procédure de marché adapté (MAPA) pour le recrutement du prestataire ;
- Pour une modification du règlement de l'eau, afin de mettre en place deux facturations par an, comportant chacune la moitié de l'abonnement. Le maire est chargé de la rédaction de l'article correspondant et de l'information de la population ;
- Pour une contribution de 65,60 € au Fonds de Solidarité pour le logement ;
- Après avoir entendu le compte rendu de la réunion de la commission municipale Bergerie qui a étudié les hypothèses de travaux à réaliser pour un aménagement de base, après que la couverture et les accès auront été achevés (dossier en cours). L'estimation globale du coût de ces travaux d'adaptation et de mise aux normes est d'environ 50 000 €. Dans ces conditions, l'opération paraît réalisable par la collectivité, si la part communale représente 50 % du montant, soit environ 25 000 €. Sur cette base, le conseil municipal charge le maire de mettre au point un plan de financement et de solliciter des subventions.

Décide

- De n'engager aucun investissement pour permettre l'installation d'un café associatif dans la bergerie si le scénario imaginé ne conduit pas à une utilisation fréquente du lieu (plusieurs fois par semaine) et si l'organisation ne semble pas opératoire. Dans le cas contraire, une autre fonction du lieu devra être envisagée. Cela n'exclut pas la recherche de financement, conformément à la délibération prise ce jour ;
- Après avoir fait procéder à l'évaluation domaniale du T5 du lotissement communal (estimé entre 200 000 € et 230 000 €) et de l'atelier municipal (estimé entre 32 000 € et 40 000 €), de mettre en vente ce dernier au prix de 32 000 € et de reposer sans tarder le T5 à la location ;
- De limiter les frais d'installation définitive de l'éolienne, compte tenu de la productivité très moyenne de l'appareil, soumis à cette altitude à des vents turbulents. Il convient de rechercher des matériels d'occasion en pensant éventuellement à une autre implantation ;
- D'étudier précisément le projet d'arrêté préfectoral sur la prévention des feux de forêt et de procéder à une évaluation locale des besoins en débroussaillage afin d'en prévenir les propriétaires concernés ;

- De préciser les modalités de travail avec la commune d'Esparron pour la gestion du site de Peyssier. Le conseil municipal désigne les membres de la commission intercommunale : C. EVEQUE, B. HEMERY, C. VANWONTERGHEM, JP TILLY et C. PIETAIN, suppléant). Ils veilleront à permettre comme convenu la réalisation de travaux sur le territoire d'Esparron et, dès la fin du bail de chasse, à affecter en priorité la gestion cynégétique du site aux sociétés de chasse locales.
- Est informé...
- De l'existence d'une enquête menée par l'ADIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) sur l'habitat dégradé et demande au maire d'en informer la population afin qu'elle n'hésite pas, le cas échéant, à déclarer une éventuelle situation de difficulté ;
- De la réalisation des travaux de réfection des murs dans le secrétariat et constate l'excellente qualité de la réalisation conduite par Jean-Marie GURY avec l'aide de Fred HENDERSON ;
- Des dernières actions à réaliser pour faire aboutir la mise en accessibilité des locaux municipaux (pose de poignées, signalétique...) ;
- De l'avancement des opérations comptables permettant de mettre au point l'état de l'actif de la commune, intégrant désormais le site de Peyssier (du fait de la dissolution du SIVU au 1<sup>er</sup> janvier 2017) ;
- Des résultats des échanges conduits avec la commune de la Saulce pour l'actualisation des sommes dues au titre des frais de scolarité. Le tarif s'élève désormais à 1 000 € par élève par an. Il prend en compte les dépenses effectives de la commune de la Saulce, minorées du fait de la prise en considération de la mutualisation des équipements et de l'existence de frais fixes ;
- De la situation critique d'ERdG qui rencontre des difficultés internes ;
- De la procédure mise en place par la préfecture pour venir en aide aux agriculteurs victimes du gel noir ;
- De l'organisation des groupes de travail en lien avec le collectif Et-Si-Nous pour la réalisation du café associatif : un groupe a en charge la réalisation du dossier pour la Fondation de France, un autre prépare un scénario de fonctionnement et la commission municipale s'ouvre à d'autres participants ;
- De la décision du conseil d'école de Lardier & Valença, suite à la proposition ministérielle *d'expérimenter* le retour à la semaine de quatre jours. L'ensemble de la communauté éducative souhaite le passage à quatre jours, tout en saluant le travail réalisé par les communes pour proposer des activités intéressantes dans le cadre des NAP. Il est, en conséquence, important de trouver une solution pour prolonger cet effort dans un cadre adapté (centre de loisirs ? Ateliers?) ;
- Du compte rendu du conseil communautaire du 22 juin au cours duquel a notamment été annoncée la contribution du contrat de ruralité au financement du projet de réfection de la toiture de la bergerie, à hauteur de 23 877 €. Compte tenu d'une subvention régionale de 22 740 €, la part communale s'élèvera donc, au maximum à 30 % et au minimum à 23 % de la somme totale (si la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est confirmée), conformément aux tableaux ci dessous :

RECETTES		Plan de financement initial		Situation juin 2017 (avec DETR)		Situation juin 2017 (sans DETR)	
ETAT	Réserve parlementaire	6 443 €	8,50%	6 443,00 €	8,50%	6 443,00 €	8,50%
	DETR	13 877 €	18,31%	5 446,00 €	7,18%		0,00%
	Contrat de ruralité	10 000 €	13,19%	23 877,00 €	31,50%	23 877,00 €	31,50%
Région	FRAT	22 740 €	30,00%	22 740,00 €	30,00%	22 740,00 €	30,00%
Commune	Barcillonnette	22 740 €	30,00%	17 294,00 €	22,82%	22 740,00 €	30,00%
TOTAL		75 800 €	100,00%	75 800 €	100,00%	75 800 €	100,00%

DEPENSES		
Réfection toiture	Désamiantage, protection, démolition	28 438 €
	Couverture et isolation	21 495 €
	Options toiture	8 572 €
	Passerelle et garde-corps	17 295 €
		75 800 €

Demande...

- Au maire de finaliser le dossier de demande de subvention pour la réalisation du périmètre de captage du Riff à partir des devis existants ;
- A Jonathan LANCELOT et Christian PIETAIN de réunir les usagers pour organiser l'occupation de l'espace dans le rez-de-chaussée de la bergerie, afin de ménager les accès et d'optimiser le stockage ;
- Au maire d'avancer dans la réalisation d'un dossier de demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la bergerie, afin d'être prêts à agir quand le projet sera finalisé ;
- A Christian PIETAIN d'étudier des hypothèses de remplacement des imprimantes de la mairie, pour économiser des frais de maintenance et améliorer l'occupation de l'espace.

Rappel : prochain conseil municipal le 28/07/2017

Le secrétaire de séance

Le Maire

C. PIETAIN

JP TILLY